



Compte rendu de la réunion d'information - 27 novembre 2012 – Assemblée Nationale

**Ambroisie : bilan de la saison 2012 et perspectives pour une lutte efficace
Une proposition de loi pour éviter une catastrophe sanitaire et agricole**

- *Alain Moyne-Bressand, Député-maire de Crémieu et président du Comité Parlementaire de Suivi du Risque Ambroisie*
- *Madame Helga Pritz, 1^{ère} conseillère de l'Ambassadeur de Hongrie*
- *Bruno Chauvel, coordinateur de l'Observatoire des Ambroisies (INRA Dijon)*
- *Nathalie Pédron-Trouvé, conseillère municipale de Roussillon (Isère)*
- *Sébastien Léonard, FREDON Poitou-Charente (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisible)*

1- Souffrance des personnes allergiques

En France, le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) estime que 1,2 million de personnes sont allergiques aux pollens d'ambroisies. Une population qui devrait malheureusement continuer de croître car il n'y a pas besoin d'avoir une sensibilité préalable pour devenir allergique à l'ambroisie. Une situation d'autant plus alarmante que la souffrance des personnes allergiques est de plus en plus difficile à supporter. A Roussillon (38), Nathalie Pédron – Trouvé, élue de la commune, est témoin des situations intenable et révoltantes de personnes contraintes au déménagement ou au confinement lors de la période de pollinisation en été. La municipalité est maintenant débordée d'appels parfois virulents d'administrés à bout et épuisés par les allergies. Une formation des agents municipaux pour faire face à la colère montante est même envisagée. Une colère et une souffrance que Bruno Chauvel, coordinateur de l'Observatoire des Ambroisies a également ressenties lors du Colloque Ambrosia qui s'est tenu à Lyon en mars 2012. « La pression de la souffrance humaine est de plus en plus forte et ne doit pas être négligée ».

2- L'ambroisie gagne du terrain

Le développement de l'ambroisie en France n'est pas nouveau. En revanche sa progression et sa concentration prennent des proportions jusqu'alors inconnues dans de nouvelles régions : Bourgogne, Franche-Comté, Poitou-Charente et Pays-de-la-Loire. Rhône-Alpes reste la région la plus touchée par l'ambroisie ou plutôt par les ambroisies comme le souligne Bruno Chauvel.

En France on recense 5 espèces d'ambroisie. Parmi elles les plus répandues et les plus nocives sont : *Ambrosia artemisiifolia* (Ambroisie à feuilles d'armoise), *Ambrosia Trifida* (Ambroisie Trifide) et *Ambrosia Psilostachya* (Ambroisie à épis lisse). La première espèce, Ambroisie à feuilles d'armoise, est aussi la plus répandue en France. C'est sur elle que tous les regards sont fixés. Elle ne doit pourtant pas faire oublier ces deux sœurs, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisse. Plus méconnues car moins présentes, elles sont pourtant implantées sur le territoire depuis de nombreuses années. Des deux la plus inquiétante est l'ambroisie trifide. Arrivée lors du débarquement Américain en 1917, elle est un véritable fléau aux Etats-Unis. Son fort potentiel allergène inquiète des régions du Sud – Ouest comme le Poitou – Charente où elle est déjà très implantée.



Bruno Chauvel insiste également sur les raisons multifactorielles du développement de l'ambroisie : environnementale, climatique, agronomique. La suppression de certaines molécules d'herbicides rend problématique la lutte contre la plante invasive. Il souligne le fait « qu'on a des résurgences d'ambroisie là où on en n'avait pas vu depuis 10 ans ». Le pollen d'ambroisie s'accrochant aux roues des voitures explique la présence de la plante dans des zones jusque là indemne.

3- Clef de la réussite : une lutte volontariste

Nathalie Pédron Trouvé a souligné combien il était important d'impliquer les agriculteurs dans la lutte. Au lieu de les stigmatiser, mieux vaut les impliquer. Un véritable processus efficace a été mis en place dans la commune :

- 1- Des réunions d'information sont organisées avec les agriculteurs chaque année.
- 2- Un courrier préventif est envoyé courant mai aux agriculteurs et propriétaires de parcelles et de terrain leur rappelant la nécessité de lutter contre l'ambroisie.
- 3- Des visites de parcelles sont ensuite effectuées. Si les agents ou le référent ambroisie de la commune constatent la présence d'ambroisie, une lettre avec accusée de réception est envoyée.

« On constate que l'ambroisie se développe particulièrement dans les tournesols ». Les agriculteurs doivent pouvoir être au courant des moyens de lutte qu'ils peuvent utiliser. « Cette année, la commune constate zéro ambroisie en tournesol qui est pourtant la région la plus touchée de France grâce aux nouvelles graines de tournesol résistantes aux herbicides ». Les agriculteurs ont un bon système de rotation des cultures ce qui permet également de bien gérer l'ambroisie.

4- Nécessité d'une lutte concertée

La multiplicité des acteurs et des échelons dans la gestion de l'ambroisie est une des principales difficultés dans l'organisation de la lutte. Etat, collectivités territoriales, élus, propriétaires et gestionnaires de terrains, professionnels de la santé, de la recherche, du bâtiment et des travaux publics, agriculteurs, organismes environnementaux, ... La liste des interlocuteurs est longue et hétéroclite. La mobilisation de tous est pourtant fondamentale pour une gestion efficace de ce nuisible tenace.

La négligence du moindre chaînon entraîne la rupture de toute la chaîne. Une situation que connaît bien Sébastien Léonard, responsable FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour le Poitou-Charente. L'ambroisie est bien présente dans sa région mais il n'y a encore aucun signe d'allergie chez les riverains. Les pouvoirs publics ne se mobilisent donc pas ou peu. Malgré un investissement réel de la part de la FREDON Poitou-Charente, le désintérêt marqué par bon nombre des parties prenantes sur le sujet anéantit les efforts de quelques uns.

Le rôle clé des Conseils Régionaux, encore trop peu mobilisés sur le sujet est souligné. Par les actions mises en place en Poitou-Charente, Sébastien LEONARD s'aperçoit de leur importance dans le déploiement des plans de lutte locaux. Les pollens d'ambroisie ne connaissent effectivement pas les frontières des départements, donc des Conseils généraux et peuvent être transportés jusqu'à 100 km de leur point de départ.

La mobilisation des parties prenantes n'est pas la seule condition de la réussite la gestion de l'ambroisie. Les chercheurs, comme les acteurs sur le terrain en sont maintenant convaincus, les premiers résultats significatifs sont à envisager sur le moyen et même sur le court terme. La ténacité sera une clé majeure de la victoire.



5- L'urgence d'une loi pour coordonner la gestion de l'ambroisie

Infestée presque entièrement par l'ambroisie, la Hongrie tente de mettre en place des outils efficaces de lutte pour contenir son évolution et limiter les effets agricoles et sanitaires. En 2012, le pays prend conscience que pour être efficace la solution doit être envisagée d'un point de vue global. La loi qui a été votée cette année révolutionne la façon d'appréhender la gestion de l'ambroisie. L'implication de tous est rendue obligatoire. Du moindre citoyen aux plus hautes autorités de l'Etat, tout le monde est concerné. Obtenir un tel résultat a nécessité une prise de conscience nationale et une concertation entre toutes les parties prenantes et à tous les échelons. En Hongrie, c'est toute la population qui est intéressée car il n'y a pas une personne qui n'ait un rapport direct avec l'ambroisie.

Réclamée avec insistance par tous les acteurs du terrain en France, la loi pour rendre obligatoire la gestion de l'ambroisie est la clé de voûte de tout le système. Sans elle, toutes les actions entreprises sont aléatoires car la lutte est soumise au bon vouloir des élus et des collectivités territoriales. Selon les acteurs présents le 27 Novembre elle permettrait de mettre tout le monde sur un pied d'égalité en délimitant le champ d'action de chacun et remobiliserait ceux que ce travail de longue haleine décourage.

Plus que des sanctions, tous ont souligné l'importance de la prévention, du lien nécessaire entre toutes les parties prenantes et d'actions cohérentes avec la réalité du terrain. Face à l'urgence de la situation, Alain Moyne-Bressand a annoncé qu'il déposerait une proposition de loi au début de l'année 2013. Elle sera rédigée en concertation avec tous les acteurs et s'inspirera des pratiques réussies à l'étranger.